

Le délai entre la première consultation et la prise en charge en AMP varie en fonction de nombreux critères cliniques et biologiques.

Chaque couple est reçu avec son gynécologue référent et la prise en charge est aussi longuement expliquée au sein d'une réunion d'information clinico-biologique obligatoire pour toute AMP.

Les risques et bénéfices sont ainsi présentés en toute transparence.

Une attention particulière est portée sur la qualité de la prise en charge, et des techniques d'AMP. NatiFIV utilise le système RI Witness pour l'identito-vigilance au sein du laboratoire.

Chaque étape de la procédure d'AMP est ainsi tracée et vérifiée. Cet équipement permet ainsi d'assurer une plus grande sécurité.

■ Votre prise en charge par la Sécurité sociale



L'AMP est prise en charge par la Sécurité sociale dans des conditions règlementées à savoir âge de la femme inférieur à 43 ans et couple hétérosexuel ayant une vie commune.

Seules 6 tentatives d'inséminations et 4 tentatives de FIV sont remboursées par la sécurité sociale.

La prise en charge de l'infertilité en AMP (consultation médicale, examens échographiques, radiologiques, sanguins, AMP, traitements médicamenteux...) est remboursée à 100% par la sécurité sociale.

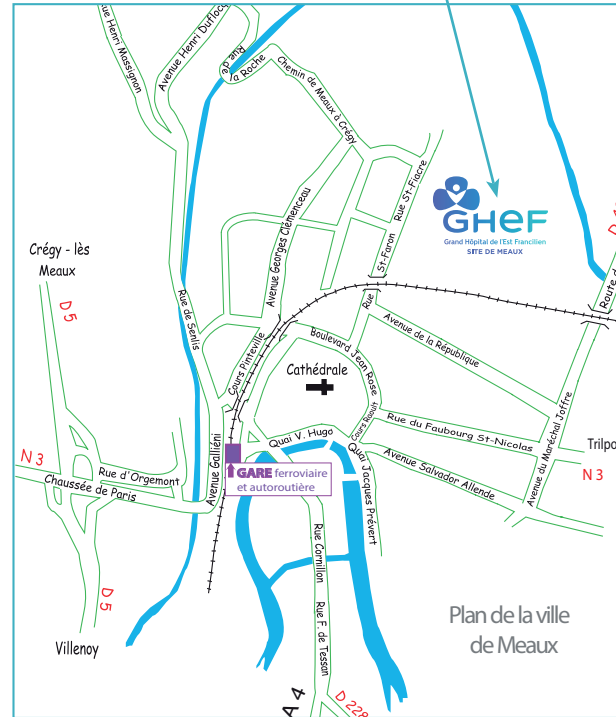
Certains examens ou médicaments prescrits pourront l'être à vos frais s'ils ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale. Vous serez dans ce cas prévenu.

Nous facturons des frais liés à :

- l'utilisation du système RI Witness (20€ par insémination et 40€ par FIV ou ICSI).
- La congélation embryonnaire par vitrification (1-2 embryons : 50€ ; 3 ou plus 90€).

Ces frais ne sont pas remboursés par la sécurité sociale.

NatiFiv
centre AMP GHEF & Biofutur



- Prise de rendez-vous et accueil

01 78 71 41 51

- Horaires

8h00 – 16h00

du lundi au vendredi,

8h00 – 12h00

le samedi.

NATIFIV

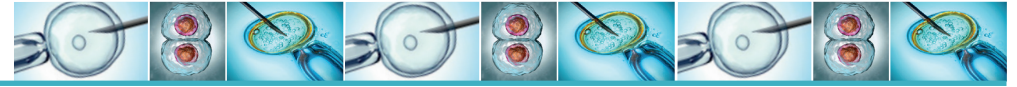
Centre d'AMP GHEF et Biofutur
Grand Hôpital de l'Est Francilien
Site de Meaux
6-8 rue Saint-Fiacre - BP 218
77104 MEAUX Cedex
www.natifiv.fr



NatiFiv
centre AMP GHEF & Biofutur

GHEF
Grand Hôpital de l'Est Francilien

Biofutur
L'expertise au cœur du diagnostic



NatiFIV est le centre d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) du Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF) et de Biofutur. Il est situé au cœur du GHEF sur le site de Meaux (6-8 rue Saint-Fiacre, BP 218, 77104 Meaux cedex).

NatiFIV est né de la collaboration entre le GHEF et le laboratoire de biologie médicale Biofutur. L'ensemble de la prise en charge en AMP est réalisée au sein du centre NatiFIV. Les laboratoires Biofutur accueillent les patients pour leurs examens biologiques et le spermogramme. Les examens radiologiques, les consultations en urologie, tabacologie peuvent tous être réalisés au sein du GHEF.

Les décisions propres à la prise en charge seront prises en réunion pluri-disciplinaire et pourront être discutées individuellement avec le gynécologue référent et le biologiste médical. La prise en charge sera faite dans un souci de sécurité pour la patiente et l'enfant à naître.

L'équipe suivra le couple depuis la prise en charge de l'infertilité jusqu'à la première échographie de grossesse.

L'intégration de NatiFIV au sein d'une maternité de niveau III permet d'orienter les grossesses à risque vers l'équipe obstétricale adéquate et d'assurer une prise en charge optimale.

■ Nos valeurs



Les valeurs qui structurent notre activité et animent notre équipe sont les suivantes :

- **Ethique** : La santé du couple et le bien-être de l'enfant à naître guident notre démarche. Nous mettons en œuvre les techniques les plus efficaces tout en minimisant les risques.
- **Expertise** : Notre priorité est d'apporter une attention particulière à la qualité de la prise en charge clinique et biologique des couples. Notre équipe spécialisée en AMP

s'engage à proposer, à chaque couple, l'approche la plus adéquate et la plus performante.

- **Humanité** : Le parcours en assistance médicale à la procréation est long et souvent vécu comme un parcours du combattant. Notre équipe est disponible tout au long de votre prise en charge pour répondre à vos questions en toute transparence et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé.

■ Le parcours



En France, seuls les couples chez lesquels une infertilité a été reconnue par un professionnel de santé peuvent avoir recours à l'AMP.

En application de la loi de bioéthique française, les pratiques d'AMP font l'objet d'un suivi par l'Agence de la Biomédecine.

Un couple est considéré comme infertile s'il n'a pas pu concevoir d'enfant après 12 à 24 mois de rapports non protégés.

Après un an d'essais sans contraception, 18 % à 24 % des couples restent sans enfant, selon l'enquête nationale périnatale (ENP) et l'Observatoire épidémiologique de la fertilité en France (Obseff). Après deux ans, les couples toujours en attente d'une grossesse sont encore 8 % à 11 %.

Dans environ 15 % des cas, cette incapacité est inexplicée. Dans d'autres cas elle est liée à une altération de la qualité de sperme chez l'homme (nombre et/ou mobilité des spermatozoïdes), à un trouble de l'ovulation ou encore à un problème de trompes chez la femme. Il s'agit aussi souvent de problèmes de fertilité mixtes, c'est-à-dire concernant les deux membres du couple.

Une fois la cause de l'infertilité comprise, des mesures hygiéno-diététiques, médicales ou chirurgicales seront proposées en fonction de la pathologie. L'arrêt du tabac et de toute consommation de substances toxiques seront fortement encouragés avant toute prise en charge plus poussée.

Le poids du couple devra également être dans un intervalle d'IMC (Indice de Masse Corporelle) qui permet d'envisager des traitements et pour la femme une grossesse sereine.

■ Les techniques d'AMP



Différentes techniques sont disponibles pour permettre la rencontre des ovocytes et des spermatozoïdes *in vivo* ou *in vitro*. Ces techniques sont réalisées, sous la responsabilité de praticiens agréés par l'Agence de la Biomédecine. La technique sera choisie en fonction du profil de chacun des couples.

Il sera possible de recourir à différentes techniques :

- Insémination intra-utérine,
- Fécondation in vitro (FIV),
- Intra Cytoplasmic Sperm Injection (ICSI), un seul spermatozoïde est injecté dans chaque ovocyte fécondable,
- Transfert d'embryon congelé (TEC),
- Vitrification embryonnaire (méthode de congélation rapide qui permet d'améliorer très significativement le taux de survie embryonnaire après congélation).

■ Votre prise en charge médico-biologique



Le centre d'AMP NatiFIV propose une prise en charge globale de l'infertilité :

- Consultations médicales spécialisées,
- Examens échographiques et sanguins,
- Bilan radiologique au sein du GHEF,
- Prise en charge de l'anovulation et stimulation ovarienne avec monitoring,
- Assistance médicale à la procréation avec insémination intra-utérine, fécondation in vitro, ICSI,
- Prise en charge chirurgicale de l'endométriose et des atteintes tubaires si besoin au sein du GHEF.